

ASSOCIATION CITOYENNE DE DEFENSE
DE L'HOPITAL PUBLIC DE BRIANÇON
35 rue Pasteur 05100 Briançon
Membre de la Coordination Nationale
des Comités de Défense des Hôpitaux et Maternités de Proximité
Hervé Cottonnec, coordonnateur
< herve.cottonnec@wanadoo.fr >
Tél 06 08 46 84 39

Briançon le 22 octobre 2012

Monsieur Gérard FROMM
Président du Conseil de Surveillance de l'Hôpital de Briançon
Mairie de Briançon
1, rue Aspirant Jan
05100 Briançon

Objet : Dépôt à l'ARS-PACA avant le 31 octobre 2012 de la demande de renouvellement de l'autorisation pour les activités de soins du Service de Réanimation de l'Hôpital de Briançon

Monsieur le Président,

La demande de renouvellement de l'autorisation pour les activités de soins du Service de Réanimation de l'Hôpital de Briançon doit être transmise à l'ARS le 31 octobre 2012

Par DECISION n°2012 – fenêtre 1 du 13 février 2012, le Directeur Général de l'ARS-PACA fixe par son article 1 les périodes et les calendriers prévus aux articles L 6122-9 et R 6122-29 du code de la santé publique, pour l'année 2012, de dépôt des demandes d'autorisation et de renouvellement d'autorisation pour les activités de soins et les équipements matériels lourds visés aux articles R 6122-25 et R 6122-26.

Le document annexe à cette décision donne comme dernière période 2012 pour la Réanimation adulte du 1^{er}/09/2012 au 31/10/2012.

La réanimation de Briançon, dont la demande de renouvellement d'autorisation doit être déposée 14 mois avant expiration de l'autorisation actuelle prévue pour le 31 décembre 2013, est concernée.

Il est essentiel, au vu des menaces qui pèsent sur le service de réanimation, que cette échéance soit dûment respectée.

Notre association, représentante des citoyens et usagers du Briançonnais, vous demande par la présente de vérifier, en tant que Président du Conseil de Surveillance, que les formalités seront bien accomplies **avant le 31 octobre 2012**.

En vous remerciant de bien vouloir nous en informer à temps pour rassurer nos adhérents ou nous permettre de prendre les mesures d'alerte qui pourraient s'avérer nécessaires, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de notre parfaite considération.

Hervé Cottonnec
Coordonnateur de l'ACDHPB